



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

5 mai 2022

**Commémoration des 30 ans du drame de Furiani  
Discours de Roxana Maracineanu  
Ministère chargé des Sports**

*Seul le prononcé fait foi*

Monsieur le directeur des Sports, cher Gilles  
Monsieur le directeur de la Ligue de Football Professionnel, cher Arnaud  
Mesdames les représentantes de la Fédération Française de Football,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers collègues,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour commémorer les 30 ans de la tragédie de Furiani.

Trente années après ce funeste 5 mai 1992, le souvenir de ces vies arrachées, de ces corps et ces âmes à jamais mutilés ne nous quitte pas.

Ce 5 mai 1992, plusieurs milliers de personnes s'apprêtaient à vivre un moment de liesse et de partage à l'occasion de la demi-finale de Coupe de France opposant le Sporting Club de Bastia à l'Olympique de Marseille. Un match de gala au stade Armand Césari, aussi connu sous le nom de Stade de Furiani, pour lequel une tribune provisoire avait été dressée afin d'accueillir 10.000 supporters supplémentaires pour participer à l'événement.

Hélas, à quelques minutes du coup d'envoi, une partie de cette tribune s'effondrait. Ce devait être une soirée de fête. Ce fut le chaos. 19 personnes sont décédées dans l'accident et 2357 personnes ont été blessées. Nous avons tous en mémoire les images terribles de cet amas de ferraille où tant de vies et de destins ont basculé.

Suite à cet événement effroyable dont les cicatrices sont toujours vives, l'Etat avait réagi afin qu'une telle tragédie ne se reproduise pas.

Une loi fut votée dès juillet 1992 imposant l'homologation des enceintes sportives de plein air dépassant les 3 000 spectateurs, la visite d'une

commission de sécurité avant toute ouverture d'une structure provisoire, l'obligation de ne prévoir dans les tribunes que des places assises ou encore la surveillance de la vétusté pour les enceintes de plus de 10 ans.

Au-delà des indispensables mesures de renforcement de la sécurité, l'Etat s'est également engagé à entretenir le souvenir de ce drame national en hommage aux victimes et à leurs familles.

En 2015, un accord conclu entre le collectif des victimes du 5 mai, la Fédération Française de Football, la Ligue professionnelle de football et le ministère des Sports avait acté qu'aucun match de football ne pourrait être organisé en compétitions nationales professionnelles et amateurs lorsque le 5 mai tombait un samedi et que chaque 5 mai un hommage serait rendu aux victimes par tous les clubs de football et sur tout le territoire national, par une minute de silence ou d'applaudissements, le port d'un brassard ou la lecture d'un message.

Je tiens ici à saluer l'action du ministre de l'époque Thierry Braillard qui a également fait installer la plaque que nous fleurirons ensemble dans un instant.

Depuis, de nouvelles avancées ont été actées dans la loi au cours des derniers mois pour garantir aux victimes, directes et indirectes, de ce drame, qu'elles ne tomberont jamais dans l'oubli.

Grâce à l'abnégation du collectif des victimes de la catastrophe de Furiani et au travail des parlementaires Michel Castellani et Paulu-Santu Parigi que je tiens à remercier devant vous, sans oublier Thomas Dossus et Bruno Questel qui ont œuvré aux nouvelles avancées législatives, nous sommes parvenus à définitivement sanctuariser la date du 5 mai au niveau de nos calendriers nationaux. Je suis fière d'y avoir apporté ma contribution et remercie chaleureusement la FFF et la LFP d'avoir rendu possible cet accord.

Ainsi, la loi du 20 octobre 2021 a permis de « sacraliser » définitivement le 5 mai en prévoyant qu'aucune rencontre ou manifestation sportive organisée dans le cadre ou en marge des championnats de France professionnels de football de première et deuxième divisions, de la Coupe de France de football et du Trophée des Champions ne sera jouée à la date du 5 mai.

La loi a également inscrit dans le code du sport que lors de toutes les autres rencontres ou manifestations sportives entre clubs amateurs et professionnels organisées par la Fédération française de football, une minute de silence devra être observée et que les joueurs comme les arbitres porteront un brassard noir.

Je tiens à saluer aussi le geste de l'UEFA qui a prévu un hommage spécifique lors du match de Coupe d'Europe de ce soir bien que cette rencontre n'entre pas dans le champ des manifestations concernées par la loi.

Je suis heureuse que nous ayons tenu cet engagement qui tient à cœur aux victimes, à leurs familles ainsi qu'à tous les Corses. Il illustre la portée nationale de ce drame et notre reconnaissance collective et officielle aux souffrances vécues. Car je le redis, la catastrophe de Furiani n'est pas que le drame de la Corse, ce n'est pas que le drame du football, c'est celui de l'ensemble du sport français et de tout le pays.

A l'heure où je vous parle le collectif des victimes du 5 mai, leurs proches, les élus et le peuple corse se recueillent aux abords du stade de Furiani. A titre personnel, j'aimerais dire à quel point j'ai été touchée par l'invitation de Josepha Guidicelli à prendre part à cette cérémonie. Je ne peux, dans cette période, honorer cette invitation mais elle sait, ils savent, que je suis avec eux par le cœur et l'esprit.

J'aimerais que nos pensées recueillies rejoignent les leurs et qu'ils puissent sentir notre amitié comme notre soutien indéfectible.

Et j'aimerais surtout leur dire que nous n'oublierons jamais.

Je vous remercie.